

N/REF : 29/04/2025 16H52 C:000053 I:02607
V/REF : AC/C18408
V/Email reçu le Mardi 29/04/2025 a 16H52

SELON DEVIS N° 5040135

V/REF.IMM. GBR

IMMEUBLE : GEORGES BRASSENS-GBR
8 A 16, RUE GEORGES BRASSENS
. 35650 LE RHEU

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

Rennes, le

19 Mai 2025

Référence Marché: 024071-ELT-003-Lot9 Villejean

LOCALISATION : ALLEE 10 BRASSENS - MME CHADIA 06 69 78 01 02
LOGEMENT N° 015580, PORTE N°5580, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5040135 du 29/04/2025 d un montant de
215.62 € TTC

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 07/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL.
MISE HORS TENSION CIRCUIT.
REPLACEMENT ET SCELLEMENT BOITE D'ENCASTREMENT X4.
REPRISE SCELLEMENT BOITE A L'ENDUIT DE REBOUCHAGE.
REPLACEMENT PRISE DE COURANT X4.
REMISE EN TENSION.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.
NETTOYAGE CHANTIER.

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 13/05/25 a 10H03 Mme S ALI MOHAMED

TC TT Email envoyé le 29/04/25 a 12H44 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	196,02	196,02
	TOTAL H.T.		196,02
	T.V.A. a 10,00%		19,60
	TOTAL T.T.C.En EURO		<u>215,62</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.